

Avant d'acheter votre billet, vous devriez vérifier le règlement de la compagnie aérienne concernant les passagères enceintes. Au Canada, les compagnies aériennes permettent aux femmes enceintes de prendre l'avion jusqu'à la 35^e semaine de grossesse, pourvu qu'elles soient en bonne santé et qu'elles n'aient pas d'antécédent d'accouchement prématuré. Il se peut que le règlement soit différent dans d'autres pays, et on pourrait vous demander de fournir une lettre de votre médecin indiquant le stade de votre grossesse. De plus, assurez-vous que votre régime d'assurance-maladie de voyage couvre toutes les éventualités. La plupart des régimes ne couvrent pas automatiquement les conditions liées à la grossesse ou les soins hospitaliers pour les enfants prématurés.



Pour obtenir de plus amples renseignements, lisez la brochure *Voyager au féminin : Conseils pour la voyageuse vigilante et accomplie*, accessible sur le site www.voyage.gc.ca.

Voyager avec des bébés et des enfants

Voyager avec des bébés et des enfants peut être amusant et valorisant. Qu'il s'agisse d'un voyage d'une semaine dans le Sud, d'une visite chez des amis ou des membres de la famille dans un pays en développement ou d'un voyage d'aventure, n'oubliez pas que les enfants peuvent tomber malades très rapidement et qu'il peut être difficile de les soigner en voyage.

Vous devez considérer des questions précises et parfois complexes lorsque vous planifiez un voyage en famille, notamment :

- Certains vaccins et médicaments préventifs recommandés pour les adultes peuvent ne pas être indiqués pour les enfants et les bébés.